

SICAV AMEN

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2024

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2024

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN pour la période allant du 1er Janvier au 30 JUIN 2024, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 29 752 976,703DT et un résultat net de la période de 476 282,220 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société SICAV AMEN , comprenant le bilan au 30 JUIN 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN arrêtés au 30 JUIN 2024, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation :

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV AMEN » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 30 JUIN 2024, 19,85% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 0,15% au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 23 843 325,868DT au 30 JUIN 2024, et représente une quote-part de 80,14 % de l'actif de la société Sicav Amen, soit 0,14% au-dessus du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 5 août 2024

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKO

BILAN
(Unité :en DT)

ACTIF		Note	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
AC1	Portefeuille Titres	4.1	17 115 416,560	16 624 294,647	17 819 686,319
a	Action, valeurs assimilées et droits rattachés		164 312,361	154 340,824	659 277,811
b	Obligations et valeurs assimilées		16 951 104,199	16 469 953,823	17 160 408,508
AC2	Placements monétaires et disponibilités		12 634 434,312	8 820 849,355	6 254 047,050
a	Placements monétaires	4.2	6 727 909,308	3 980 522,008	1 202 194,186
b	Disponibilités	4.3	5 906 525,004	4 840 327,347	5 051 852,864
AC4	Autres actifs	4.4	3 125,831	5 264,284	798,591
TOTAL ACTIF			29 752 976,703	25 450 408,286	24 074 531,960
PASSIF					
PA1	Dettes sur opérations de pension livrées		-	-	-
PA2	Opérateurs créditeurs	4.5	55 107,661	41 742,122	42 550,326
a	Opérateurs créditeurs		55 107,661	41 742,122	42 550,326
PA3	Autres créditeurs divers	4.6	77 330,600	84 213,500	78 126,806
a	Autres créditeurs divers		77 330,600	84 213,500	78 126,806
TOTAL PASSIF			132 438,261	125 955,622	120 677,132
ACTIF NET					
CP1	Capital	4.7	28 709 013,574	24 633 361,050	22 639 243,947
CP2	Sommes capitalisables		911 524,868	691 091,614	1 314 610,881
a	Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-	0,000
b	Sommes capitalisables de l'exercice en cours		911 524,868	691 091,614	1 314 610,881
ACTIF NET			29 620 538,442	25 324 452,664	23 953 854,828
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			29 752 976,703	25 450 408,286	24 074 531,960

ETATDE RESULTAT

(Unité :en DT)

	Note	Période du 01/04/2024 Au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 Au 30/06/2024	Période du 01/04/2023 Au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 Au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 Au 31/12/2023
PR 1	4.9	296 409,549	595 638,042	278 747,034	538 255,034	1 089 701,589
PR 2	4.10	237 867,400	356 432,347	72 942,931	165 607,687	336 577,489
		Total des revenus des placements	952 070,389	351 689,965	703 862,721	1 426 279,078
CH 3	4.11	-	-	-	-	-
CH 1	4.12	- 60 791,973	- 111 283,457	- 45 341,297	- 91 615,326	- 183 499,192
		Revenu net des placements	840 786,932	306 348,668	612 247,395	1 242 779,886
CH 2	4.13	- 17 769,368	- 30 104,073	- 10 698,793	- 21 771,865	- 45 803,254
		Résultat d'exploitation	810 682,859	295 649,875	590 475,530	1 196 976,632
PR 4		74 284,889	100 842,009	104 521,254	100 616,084	117 634,249
		Sommes capitalisables de la période	911 524,868	400 171,129	691 091,614	1 314 610,881
PR 4		- 74 284,889	-100 842,009	- 104 521,254	- 100 616,084	- 117 634,249
		Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	2 066,612	4 565,493	2 388,823	4 221,893
		Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	18 500,000	20 747,465	-	870,059
		Frais de négociation de titres	-	-	-	-
		Résultat net de la période	835 995,817	298 038,698	595 567,482	1 215 798,418

ETAT DE VARIATION DEL'ACTIF NET
(Unité :en DT)

	Période du 01/04/2024 Au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 Au 30/06/2024	Période du 01/04/2023 Au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 Au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 Au 31/12/2023
AN1	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation				
a-	476 282,220	835 995,817	298 038,698	595 567,482	1 215 798,418
	Résultat d'exploitation				
b-	2 066,612	4 565,493	2 388,823	4 221,893	8 227,940
	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres				
c-	18 500,000	20 747,465	-	870,059	10 593,846
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres				
d-	-	-	-	-	-
	Frais de négociation de titres				
AN2	Distributions de dividendes				
	-	-	-	-	-
AN3	Transactions sur le capital				
a-	3 719 131,738	4 830 687,797	3 475 592,543	3 514 616,957	1 523 888,185
	Souscriptions				
	21 716 950,495	33 368 518,864	13 796 438,968	21 125 382,697	37 266 677,495
	Capital				
	20 008 370,266	30 922 628,072	12 868 021,570	19 815 418,085	34 499 307,590
	Régularisation des sommes non capitalisables				
	1 182 113,659	1 816 894,650	616 790,650	948 818,061	1 662 944,542
	Régularisation des sommes capitalisables				
	526 466,570	628 996,142	311 626,748	361 146,551	1 104 425,363
b-	- 17 997 818,757	- 28 537 831,067	- 10 320 846,425	- 17 610 765,740	- 35 742 789,310
	Rachats				
	- 16 566 711,190	- 26 455 706,267	- 9 651 331,525	- 16 557 684,350	-33 159 565,865
	Capital				
	- 978 925,886	- 1 553 970,667	- 462 409,406	- 792 550,923	- 1 596 432,331
	Régularisation des sommes non capitalisables				
	- 452 181,681	- 528 154,133	- 207 105,494	- 260 530,467	- 986 791,114
	Régularisation des sommes capitalisables				
	- 452 181,681	- 528 154,133	- 207 105,494	- 260 530,467	- 986 791,114
	Variation de l'actif net				
	4 195 413,958	5 666 683,614	3 773 631,241	4 110 184,439	2 739 686,603
AN4	Actif net				
a-	25 425 224,484	23 953 954,828	21 550 821,423	21 214 268,225	21 214 268,225
	En début de période				
b-	29 620 638,442	29 620 638,442	25 324 452,664	25 324 452,664	23 953 954,828
	En fin de période				
AN5	Nombre d'actions				
a-	465 111	444 960	418 191	417 345	417 345
	En début de période				
b-	532 755	532 755	484 494	484 494	444 960
	En fin de période				
	55,599	55,599	52,270	52,270	53,834
	Valeur liquidative				
AN6	Taux de rendement annualisé				
	6,87%	6,59%	5,73%	5,71%	5,91%

NOTES AUX ETATS FINANCIERSTRIMESTRIELS

ARRETES AU 30-06-2024

1- Présentation de la société

SICAV AMEN est une SICAV constituée le 13 Juillet 1992 sous forme d'une SICAV mixte de distribution et entrée en exploitation le 01 Octobre 1992.

L'assemblée générale extraordinaire de Sicav Amen tenue en date du 08 mars 2018 avait décidé de changer la catégorie de la Sicav de mixte à obligataire et de modifier ses orientations de placement en conséquence. Ces modifications sont entrées en vigueur le 02 janvier 2019. La sicav a obtenu l'agrément du CMF pour le changement de sa catégorie le 20 février 2018 sous le numéro 02-2018.

SICAV AMEN est une SICAV de capitalisation depuis 01-01-2004.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30-06-2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 JUIN 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

Le portefeuille de la société Sicav Amen ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des placements en titres d'OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires» et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Portefeuille titres et revenus yafférents :

Le portefeuille titres de Sicav Amen se détaille comme suit :

Actions et valeurs assimilées	164 312,361
Obligations des sociétés (1)	2 933 494,119
BTA et obligations de l'Etat (2)	14 017 610,080
Total	17 115 416,560

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

(1) Actions et valeurs assimilées:

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Prix de revient net	Valeur au 30/06/2024	% Actif Net
TNBIC10E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE	1 411	150 018,931	164 312,361	0,55%
Total			150 018,931	164 312,361	0,55%

(2) Obligations et valeurs assimilées:

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Code ISIN	Désignation	Prix de revient	Valeur au 30/06/2024	En % de l'actif net
TN0003400348	AB 2009 CA	119 780,25	123 697,052	0,42%
TN0003400355	AB 2009 CB	86 517,71	91 114,506	0,31%
TN0003400405	AB 2010	26 650,00	28 214,801	0,10%
TN000340405	AMEN BANK 2010 SUB1	1 065 840,00	1 128 624,000	3,81%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	60 000,00	62 140,000	0,21%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	240 000,00	253 533,600	0,86%
TNMA55MMDD4	ATL 2023 -1	160 000,00	164 700,800	0,56%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	200 000,00	212 115,200	0,72%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	200 000,00	203 006,000	0,69%
TN0004700712	ATL SUB2017	200 000,00	208 944,000	0,71%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	96 000,00	101 938,560	0,34%
TN000734078	SERVICOM16 (i)	50 000,00	56 571,482	0,19%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	150 000,00	154 336,000	0,52%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD T-FIXE	200 000,00	201 129,600	0,68%
TOTAL		2 854 787,95	2 990 065,601	10,09%
			-56 571,482	
			2 933 494,119	9,90%

(i) L'encours SERVICOM de SICAV Amen de 50000DT est provisionné de 50 000 DT. Les montants des intérêts non réglés à SICAV Amen s'élèvent au 30 JUIN 2024 à 6 571DT (Intérêts calculés au taux initial) ces intérêts ont fait l'objet d'une décote. L'échéance de février en principal a également fait l'objet d'une décote. L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, « Servicom » n'a pas réglé ledit montant En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter en guise de garantie de paiement de l'emprunt, un nantissement au 1er rang de sa participation dans le capital des sociétés Servitrade SA (à raison de 3333 titres) et Servicom Industrie SA (à raison de 1667 titres), conformément aux dispositions de l'autorisation donnée par le Conseil d'Administration de la société Servicom SA en date du 18/07/2019.

(3) BTA et Obligations d'Etat :

Code ISIN	Désignation	Prix de revient	Valeur au 30/06/2024	En % de l'actif net
TN000800006	BTA13042028B	1 861 200,000	1 883 814,720	6,36%
TN08000606	BTA13042028C	929 000,000	940 307,360	3,17%
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	500 000,000	521 832,000	1,76%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	600 000,000	612 288,000	2,07%
TNHG2VXQ3BG	EN 2022 CATB 1ERE T-COMPL	200 000,000	204 096,000	0,69%
TN4A4WPDZOC1	EN 2022 CATC 3EME T	500 000,000	530 320,000	1,79%
TNIZ090I5G66	EN 2022 CATC 3EME T TV	500 000,000	532 800,000	1,80%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	2 000 000,000	2 006 560,000	6,77%
TNWRCVSYL730	EN 2022 CATB 4EME T TF	750 000,000	784 824,000	2,65%
TN7PM93UZP50	EN 2022 CATB 4EME T TV	2 250 000,000	2 361 528,000	7,97%
TN3C6DVEWM76	EN 2023 CATB 1ERE T TV	500 000,000	514 364,000	1,74%
TNVE955M6R90	EN 2023 CATB 3T TFIXE	250 000,000	265 584,000	0,90%
TNRS9CVT3SJ7	EN 2023 CATB 3T TV	250 000,000	265 480,000	0,90%
TN5WI26K4ER0	EN 2024 CATC T2 TFIXE	500 000,000	505 124,000	1,71%
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIXE	2 000 000,000	2 088 688,000	7,05%
		13 590 200,000	14 017 610,080	47,32%

4.2- Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2024 à 6 727 909.308DTet se détaille comme suit:

Pension livrée (a)	3 232 939,476
Certificats de dépôt (b)	3 494 969,832
Total	6 727 909,308

(a) Pension livrée :

Désignation	Date de Souscription	Emetteur	Support PL	Montant	Échéance	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	% Actif Net
PL010724 BT SA	16/05/2024	BT	BTA 7,5%; 12/2028	2 400 835,765	01/07/2024	2 400 835,765	2 428 506,731	9,02%	8,20%
PL050824 TSB SA	31/05/2024	TSB	BTA 7,3%; 12/2027	499 187,175	05/08/2024	499 187,175	503 115,233	9,22%	1,70%
PL071024 BTE SA	14/06/2024	BTE	BTA 6,3%; 10/2026	300 029,721	07/10/2024	300 029,721	301 317,512	9,32%	1,02%
Total		-	-	3 200 052,661	-	3 200 052,661	3 232 939,476	-	10,92%

(b) Certificats de dépôt:

<u>Désignation</u>	<u>Emetteur</u>	<u>Montant</u>	<u>Échéance</u>	<u>Intérêts précomptés</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>Taux Brut</u>	<u>% Actif Net</u>
CD080724 BTE SA.	BTE	2 494 918,499	08/07/2024	1 521,737	2 496 440,236	9,17%	8,43%
CD080724 TSB SA.	TSB	997 901,077	08/07/2024	628,519	998 529,596	9,47%	3,37%
Total	-	<u>3 492 819,576</u>	-	<u>2 150,256</u>	<u>3 494 969,832</u>		<u>11,80%</u>

4.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2024 à **5 906 525,004DT** et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>En % de l'actif net</u>
Avoirs en banque	5 906 525,004	19,94%
TOTAL	5 906 525,004	19,94%

4.4- Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 30/06/2024 un solde de **3 125,831DT** contre **798,591DT** au 31/12/2023.

Ils se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Au 30/06/2024</u>	<u>Au 30/06/2023</u>	<u>Au 31/12/2023</u>
Intérêt courus /compte rémunéré	3 125,831	5 264,284	798,591
Total	3 125,831	5 264,284	798,591

4.5- Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Au 30/06/2024</u>	<u>Au 30/06/2023</u>	<u>Au 31/12/2023</u>
Gestionnaire	13 403,074	11 476,717	11 815,326
Dépositaire	41 704,587	30 265,405	30 735,000
Total	55 107,661	41 742,122	42 550,326

4.6- Autres créditeurs divers:

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Au 30/06/2024</u>	<u>Au 30/06/2023</u>	<u>Au 31/12/2023</u>
ETAT	920,828	920,828	920,828
Retenue à la Source	64 892,522	69 572,505	57 253,469
Jetons de Présence	8 372,000	12 000,000	18 063,040
TCL	701,900	0,000	0,000
CMF	2 443,350	1 720,167	1 889,469

Total	77 330,600	84 213,500	78 126,806
--------------	-------------------	-------------------	-------------------

4.7 Capital

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2024 au 30/06/2024 s'élève à 5 666 683,614 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part du capital : 4 688 966,377 dinars.

Variation de la part du revenu : 977 717,237 dinars.

La variation de la part du capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2023	22 639 243,947	
Souscriptions	30 922 628,072	6 069 769,627
Rachats	- 26 455 706,267	
Frais de négociation de titres	-	
VDE/emp.société	- 50 000,000	
VDE/titres.Etat		
VDE / titres OPCVM	14 293,433	
+/-V réaliséeemp.société	-	
+/- V réal/titres Etat	18 500,000	
+/- V réal/ titres OPCVM	2 247,465	
+/- V report/oblig.société	50 000,000	
+/- V report/titres.Etat	- 500,000	
+/- V report/titres OPCVM	- 9 227,940	
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	241 144,949	
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	- 44 413,335	
Régularisation des résultats incorporés au capital (A)	1 314 610,881	
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	66 192,369	
Capital au 30-06-2024	28 709 013,574	

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombred'actionnaires au 31-12-2023	242
Nombred'actionnaires entrants	19
Nombred'actionnaires sortants	-9
Nombred'actionnaires au 30-06-2024	252

4.8- Sommes capitalisables:

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de la période » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat. Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

4.9 Revenus du Portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2024 Au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 Au 30/06/2024	Période du 01/04/2023 Au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 Au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Revenus des obligations	255 565,040	508 736,480	220 947,505	423 052,640	879 855,064
Revenus des BTA	40 844,509	86 901,562	57 799,529	115 202,394	209 846,525
TOTAL	296 409,549	595 638,042	278 747,034	538 255,034	1 089 701,589

4.10- Revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2024 Au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 Au 30/06/2024	Période du 01/04/2023 Au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 Au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Revenus des Certificats de dépôt	183,548	5 333,416	7 801,317	27 456,653	74 334,885
Revenus des Pensions Livrées	230 495,852	337 722,931	58 953,614	125 839,784	237 419,354
Revenus de Comptes Rémunérés	7 188,000	13 376,000	6 188,000	12 311,250	24 823,250
TOTAL	237 867,400	356 432,347	72 942,931	165 607,687	336 577,489

4.11- Intérêts des mises en pensions :

Ce poste présente un solde nul au 30/06/2024.

4.12 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire AMEN INVEST, constituée d'une commission de gestion sur la base de 0,20%TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre SICAV AMEN et AMEN INVEST et mise à jour le 31/12/2018 ;
- La rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire, conformément à la convention de dépôt conclue entre SICAV AMEN et AMEN BANK le 31/12/2018 annulant et remplaçant la précédente, constitué d'une commission de dépôt, TVA comprise, de :

% del'Actif de Sicav Amen	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars

0,07%

>20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 Dt par an, TVA comprise.

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

- La rémunération de Amen Bank en tant que distributeur, conformément à la convention de distribution conclue entre SICAV AMEN, AMEN INVEST et AMEN BANK le 31/12/2018, annulant et remplaçant la convention de dépôt précédente pour la partie distribution. Cette rémunération est constituée d'une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif de Sicav Amen. Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 30/06/2024	Période du 01/04/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	14 055,954	25 730,286	10 483,540	21 184,034	42 428,859
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	0,000	29 750,000	7 437,500	14 875,000	29 750,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	46 736,019	55 803,171	27 420,257	55 556,292	111 320,333
Total	60 791,973	111 283,457	45 341,297	91 615,326	183 499,192

4.13-Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF, calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel, la charge TCL, les services bancaires et assimilés ainsi que les jetons de présence.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 30/06/2024	Période du 01/04/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Redevance du CMF	7 027,973	12 865,143	5 241,772	10 591,442	21 213,857
Scesbancaires et assimilés	4 649,918	6 202,453	9,005	17,604	4 320,215
TCL	1 905,477	2 664,477	1 262,016	2 882,819	3 525,182
Jetons de présence	4 186,000	8 372,000	4 186,000	8 280,000	16 744,000
Total	17 769,368	30 104,073	10 698,793	21 771,865	45 803,254